

Conseil Consultatif Citoyen

Compte rendu séance du 15 juin 2023

Pour cette séance, étaient présents : Mme AMOUREUX Maud ; M. BRIGE Bernard ; M. GNAGY Cédric ; M. HESPEL Edouard ; Mme LAGRANGE Marie-Martine ; M. LAQUECHE Philippe ; M. LARGE Jean-Pierre ; M. LAVERGNE Christian ; Mme RAUFASTE Sylvie ; M. ROBERT Jérémy ; M. SIMI Jean-Michel ; Mme TEULET Annie ; Mme UTIEL Nathalie ; M. VIRELLI Clément

Sont excusés : Mme CONCHOUX Brigitte ; Mme DALLA SANTA Aurore ; M. HESPEL Charles ; Mme MESURET Edwige ; M. TESTET Daniel

C. Lavergne annonce que T. de La Rivière a posé sa démission par courriel en date du 15 juin

Le **bilan de mi-mandat** réalisé à la précédente réunion a été repris en comité de pilotage. Il en ressort les points suivants, à savoir:

- que le 3C compte désormais 7 sièges vacants
- que les 18-25 ans restent très difficiles à mobiliser dans cette instance
- que la participation aux réunions est plus productive et confortable avec un nombre restreint de participants.
- qu'il faut cependant veiller à rester représentatif par la diversité générationnelle et hommes/femmes
- Et enfin, comme expliqué dès le départ, que ce Conseil Consultatif n'est pas une structure figée. Il constitue un espace de dialogue qui peut être appelé à prendre d'autres formes à l'avenir.

En conséquence, et en tenant compte de la diversité des membres actifs et du dynamisme des précédentes réunions, nous préférons nous concentrer sur les sujets à traiter sans remobiliser les énergies sur de nouveaux tirages au sort. **Toutes personnes désireuses de rejoindre le 3C peuvent se manifester auprès des membres.** La décision de les intégrer se fera au regard du Règlement interne qui reste la référence pour veiller au respect de la pluralité. Un appel à candidature dans le prochain Écho des Cités est à prévoir dans ce sens.

Vélotourisme

Les panneaux indicateurs ont été posés et les peintures au sol fraîchement réalisées.

JP Large fait remarquer que des peintures au sol supplémentaires seraient nécessaires rue Ste Catherine. Il faudra juger l'ensemble à l'usage et surtout vérifier que les cyclotouristes ne se perdent plus grâce à ces nouvelles indications.

C. Lavergne précise qu'un réparateur vélo loue pour cet été le local de la petite gare (décision Conseil Municipal 17 mai)

Les 4 casiers consignes avec prise électriques pour recharge des batteries vont être installés prochainement sous la petite halle.

Les participants renouvellent ici l'exigence d'**informer la population locale en lui mettant à disposition l'itinéraire cyclotouriste à l'intérieur de la Bastide. A prévoir pour le prochain Echo des Cités**

La suite de la réunion est consacrée aux 3 thèmes qui ont été évoqués à la réunion du 15 juin :

- gestion de l'eau
- des panneaux solaires ou photovoltaïques dans la bastide ?
- une mutuelle communale à Sauveterre ?

Gestion de l'eau

Comment faire des économies d'eau à Sauveterre ?

Economiser les dépenses en eau de la commune

C. Gnagy propose l'installation d'une cuve hors sol pour récupérer de l'eau de pluie au bâtiment des services techniques. Cette eau pourrait servir pour l'arrosage des espaces verts. JP Large propose qu'on pourrait aussi récupérer l'eau de refuite de la station d'épuration mais l'opération selon C. Gnagy s'avère longue et compliquée telle que la station fonctionne.

Une autre proposition serait d'exploiter le puits communal qui se trouve au niveau du cabinet médical. Il faudrait y installer une pompe. Ce puits n'est pas utilisé.

Il y a de nombreux puits non utilisés dans Sauveterre. Présence d'une fontaine dans un lotissement. Arrivées d'eaux au lavoir.

Mais question sur le niveau de ces puits : il n'y en a peut-être pas assez. Risque qu'ils soient rapidement vides. Il faut vérifier à la mairie si tous les puits sont recensés. Un document existerait. Voir avec l'association « Les Amis de la Bastide ».

Dans le cas où plusieurs points d'eau pourraient être exploités par la commune, il faudrait peut-être acheter une pompe amovible plutôt qu'une pompe fixe par puits.

Nous proposons au Conseil Municipal d'étudier la faisabilité et la mise au budget de ces investissements (cuve de récupération et pompe mobile) pour l'an prochain.

Achat groupé de cuves pour les particuliers

Nous proposons au Conseil Municipal d'envisager la possibilité de faire des commandes groupées pour l'achat de cuves de récupération des eaux de toitures.

Faire d'abord une première estimation du coût des cuves avec plusieurs capacités en fonction des besoins puis, avec ces éléments en main, recenser le nombre de personnes intéressées.

Des panneaux solaires ou photovoltaïques dans la bastide ?

JM Simi, résidant rue Saubotte, était intéressé pour apposer des panneaux solaires sur sa toiture. Il existe un cadastre solaire mis en ligne. En mettant son adresse, il a pu connaître la production estimée. Mais à Sauveterre-de-Guyenne, l'installation des panneaux est bloqué pour des raisons esthétiques. Habitant dans le périmètre de visibilité de la Porte Saubotte, il s'estime doublement pénalisé par l'impossibilité de réaliser des économies et l'obligation de subir les augmentations du prix de l'électricité. Cette situation est bien entendu transposable à tous les habitants qui se trouvent toujours à moins de 500m d'un site classé, soit l'église ou l'une des 4 portes, ce qui concerne donc la quasi-totalité des habitants du bourg.

Pourtant des constructions modernes à proximité des portes perturbent déjà cette visibilité.

La question du pouvoir centralisé de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est évoquée. Les personnes autour de la table reconnaissent la nécessité de maintenir une harmonie architecturale mais pointent du doigt l'incohérence entre les exigences de la transition écologique et une vision de la sauvegarde d'un patrimoine historique.

Il semble que des concessions soient plus faciles à obtenir pour des bâtiments publics que pour les particuliers.

La perspective de voir toutes les toitures de la bastide recouvertes de panneaux solaires n'est pas partagée unanimement. N.Utiel pense qu'il faudrait au moins préserver le centre représenté par la place et les maisons surplombant les arcades.

Mais la question se pose alors de la pénalisation des propriétaires de ces maisons par rapport aux autres.

Il faut parler de cette incohérence pour changer cet état de fait.

Nous proposons au Conseil Municipal de réfléchir aux moyens de faire remonter aux Bâtiment de France, (ainsi qu'au Département, Région, députés, ministre,...) cette nécessité d'adapter les exigences environnementales (transition énergétique), en harmonie avec celles de l'esthétique patrimonial.

Une mutuelle communale à Sauveterre ?

Cette proposition de P. Laquèche s'appuie sur le constat que beaucoup de personnes n'ont plus de mutuelles. Durant la vie active des salariés, la mutuelle est proposée obligatoirement par les employeurs qui prennent en charge une partie. Une fois à la retraite, beaucoup n'en prennent plus car les prix deviennent prohibitifs. P. Laquèche s'est renseigné auprès de maires comme celui d'Aiguillon-sur-mer et celui de Lesparre qui sont dans cette démarche.

C'est le rôle du CCAS de la mettre en place. La mutuelle communale est ensuite gérée par un prestataire assureur. La commune négocie le contrat. C'est intéressant même s'il y a peu de personnes qui y sont. Les communes qui l'adoptent la conservent car cela fonctionne.

Cela fonctionne par niveaux : mutuelle de base puis il y a des options

L'objectif c'est d'avoir une mutuelle négociée avec un prix groupé. La commune fait le relais.

C. Lavergne estime que le principe est intéressant mais il mérite d'être bien étudié sachant que cette pratique constitue un moyen pour les assurances d'élargir leur clientèle.

P. Laquèche pense que c'est une chose que Sauveterre doit mettre en place.

Il faut trouver le juste contrat. Elle sera dans tous les cas moins chère que prise individuellement.

Pour une commune avec une population vieillissante, il faut améliorer la couverture par les mutuelles. Les mutuelles collectives ne sont pas calculées en fonction de l'âge contrairement à la mutuelle individuelle. Il faut voir s'il y a des prévoyances proposées.

Contrairement aux entreprises, la mairie ne verse pas de participation, elle sert simplement d'intermédiaire.

Les deux maires contactés par P. Laqueche estiment que le système fonctionne. Beaucoup d'autres communes y ont adhéré.

Nous proposons de joindre aux membres du 3C les contrats et projets de contrats récupérés par P. Laqueche afin de poursuivre la discussion en possession de ces éléments. Mais doré et déjà le CCAS peut s'il le souhaite se saisir de cette proposition. Le 3C affinera son positionnement à sa prochaine session en septembre.

QUESTIONS DIVERSES

Sujets à venir

Jean-Michel Simi demande si le Conseil Municipal a des sujets à nous soumettre.

C. Lavergne répond que M. le Maire C. Miqueu a bien entendu cette question qui figurait dans le compte-rendu de la précédente séance. Pour autant aucun sujet n'est encore proposé. Mais il faut aussi rappeler les termes de l'échange de la dernière réunion au moment du bilan. Nous disions que le Conseil Consultatif Citoyen est ressenti par ses membres comme une instance libre d'aborder tous sujets qui n'auraient peut-être jamais été abordés en CM. Et effectivement les sujets amenés ont été abordés. Finalement, excepté le sujet de la vidéoprotection qui était une demande du CM, le 3C parvient à se saisir de sujets importants pour les soumettre au CM qui s'en saisit à son tour.

Extinction des lumières publiques

Plusieurs participants ont été surpris de voir les éclairages publics s'éteindre à 23h pour se rallumer à 6h au point de croire qu'il s'agissait d'une panne.

Il s'agit pourtant bien des mesures d'économie d'énergie, prises depuis longtemps avec les informations dans les journaux et réseaux sociaux, mais mise en place avec retard dû à des fournitures d'horloges qui ont mis du temps à venir ;

MM Lagrange signale qu'un des éclairages en bout de rue St Romain reste allumé toute la nuit alors que les autres s'éteignent.

Par ailleurs, plusieurs personnes trouvent qu'il manque d'éclairage dans la rue de la Vignague qui descend jusqu'à la salle Simone Veil. **L'installation de luminaires alimentés par des panneaux solaires comme cela existe déjà depuis de nombreuses années zone Gabachot (entre RPI et l'entreprise « DecoRond ») serait peut-être une solution pour y pallier.**

vidéoprotection

S. Raufaste revient sur le Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier qui a décidé l'installation de caméras sur :

- La Place de la Mairie (une caméra VPI et deux caméras d'ambiance) ;
- Le Centre médical (une caméra « d'ambiance » dirigée vers l'école maternelle) ;
- L'école élémentaire (une caméra VPI et une caméra d'ambiance).

Ce choix est très différent de celui annoncé au départ lors de la première réunion avec les services de la gendarmerie venus présenter le système de vidéoprotection. Lorsque le 3C s'est prononcé sur le sujet, il s'agissait alors de favoriser un contrôle de la délinquance itinérante en positionnant les caméras sur 4 points stratégiques (La Porte Saubotte - La Place de la République - Le Collège - La zone Bonnard).

A. Teulet qui assistait en observatrice à ce conseil municipal précise qu'il s'agit, pour des raisons budgétaires, d'une première tranche pour 2023. C. Lavergne et E. Hespel confirment qu'il s'agit bien de cela. Toutefois, C. Lavergne rappelle qu'il s'est personnellement abstenu sur ce projet et que, selon lui, effectivement les orientations et les moyens de la vidéoprotection sont en décalage par rapport à ce qui était annoncé. Il insiste aussi pour rappeler qu'il ne suffit pas de s'en tenir à un avis positif du 3C sur la vidéoprotection, encore faut-il prendre en compte ce qui sous-tend cet avis.

En conclusion il nous semble important de solliciter M. le Maire, qui a saisi le 3C sur ce sujet, pour venir nous faire un retour des prises de décision du Conseil Municipal sur le sujet de la vidéoprotection.

Prise de dates

La prochaine réunion de l'Assemblée (avec présence souhaitée de M. le Maire) est fixée au **jeudi 28 septembre à 20h**

Le Comité de pilotage pour sa préparation est fixé au **jeudi 21 septembre à 20h**

A l'ordre du jour du 28/09 seront notamment abordés :

- un retour des prises de décision du Conseil Municipal sur le sujet de la vidéoprotection par la présence de M. le Maire
- La poursuite de notre positionnement sur l'intérêt d'une Mutuelle Communale

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50

